



MAIRIE
DE
SAINT-ESTÈVE-JANSON
13610

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
26/10/2023	26/10/2023	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

Étaient présents : Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

Étaient excusés : Messieurs Christian FONTANA et Jean-Marc LEGROS.

Avaient donné pouvoir : Christian FONTANA à Jean-Claude FARADIAN et Jean-Marc LEGROS à Sophie JARDINOT.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Madame Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

11-2023-11 - Information de la Décision Modificative n°1

Vu la nécessité d'effectuer des mouvements de crédits à la section d'investissement, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
231- Immobilisations corporelles	62 862.00 €			
45812101 - Pluvial Centre Ancien		62 862.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	62 862.00€	62 862.00€		
TOTAL GENERAL		0.00 €		

Le Conseil Municipal prend acte de la Décision Modificative n°1.



Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance, *V.L.*

V. Le Guilloux

Véronique LE GUILLOUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le 14/11/2023*
- *et de sa publication le 17/11/2023*

Madame le Maire,

M. Cesari
Martine CESARI.

